



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

BILAN D'ACTIVITÉ

2022

MECS Moulin du Vaisseau PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF



1750 la Venue de Mormoiron
84380 MAZAN

 04 90 69 70 38

 04 90 69 60 13

 mdv@advsea84.asso.fr

Commentaires

Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.

Validation/ présentation

Conseil d'administration du 25/04/2022

SOMMAIRE

I. LE SOCLE IDENTITAIRE	4
II. INTRODUCTION.....	8
III. MODES D'ORGANISATION	10
III.1. ORGANIGRAMME	10
III.2. INSTANCES	11
III.2.1. Les réunions d'enfants et les dynamiques de groupe	11
III.2.2. Le conseil de maison	12
III.2.3. Le conseil de vie sociale (CVS) et les réunions du groupe d'expression	12
III.2.3.1 Le Conseil de Vie Sociale	12
III.2.3.2 Les réunions du « groupe d'expression »	13
III.3. RÉUNIONS DE TRAVAIL	13
III.3.1. Les réunions de l'équipe éducative	13
III.3.2. La réunion commune mensuelle et la réunion des deux équipes	14
III.3.2.1 La réunion commune	14
III.3.2.2 La réunion des deux équipes	14
III.3.3. Les séances de l'Analyse de la Pratique Professionnelle - APP	14
III.3.4. Les réunions de cadres	15
III.3.5. Les journées pédagogiques.....	15
IV. ACTIVITÉ	16
IV.1. DONNÉES GÉNÉRALES	16
IV.2. DONNÉES STATISTIQUES	16
IV.3. DONNÉES TERRITORIALES	22
IV.4. RÉALISATIONS / ACTIONS	22
IV.4.1. l'ouverture de l'établissement à 365 jours dans l'année	22
IV.4.2. Le projet piano	24
IV.4.3. LE projet équi-homologie – médiation animale	25
IV.4.4. Les projets éducatifs individualisés (PEI) et le travail avec les familles	26
IV.4.5. Les projets de groupe des enfants, moteurs de la vie institutionnelle et du développement personnel	26
IV.4.6. Les accompagnements psychothérapeutiques et médicaux	27
IV.4.6.1 L'accompagnement psychothérapeutique dans l'établissement durant l'année 2022	27
IV.4.6.2 L'accompagnement psychothérapeutique hors établissement	28



IV.4.6.3	Les accompagnements médicaux et paramédicaux.....	28
IV.5.	RÉSEAU PARTENARIATS.....	29
IV.5.1.	Les services de l'ASE et de l'AEMO pour les demandes d'admission	29
IV.5.2.	Les écoles et collèges.....	30
IV.5.3.	Les clubs extérieurs.....	32
IV.5.4.	Les partenaires des projets des groupes des enfants.....	32
IV.5.5.	Tranches de vie au Moulin du Vaisseau.....	33
V.	FORMATIONS.....	36
V.1.	FORMATIONS SUR PLAN.....	36
V.2.	FORMATIONS avec financement hors budget.....	36
V.3.	ACCUEIL DES STAGIAIRES	37
VI.	ÉVALUATION.....	37
VII.	CONCLUSION / PERSPECTIVES.....	37
VII.1.	CONSOLIDATION DE L'OUVERTURE A 365 JOURS	37
VII.2.	LES PRIORITÉS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR 2023	38

I. LE SOCLE IDENTITAIRE

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 24.65

CAPACITE | 20 places | 290 J → 365 J

PUBLIC | 4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis l'année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII^e siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire.

D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

➤ Organigramme

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Moulin du Vaisseau
Direction 1

Psychologue 0,65

Comptable 1

Secrétaire 1

Chef de service 1

Éducateurs spécialisés 6

Moniteurs éducateurs 7

Agent d'entretien 1

Agents de service d'intérieur 1,50

Cuisinière 1

Surveillants de nuit 2.5

➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

➤ Objectif du service

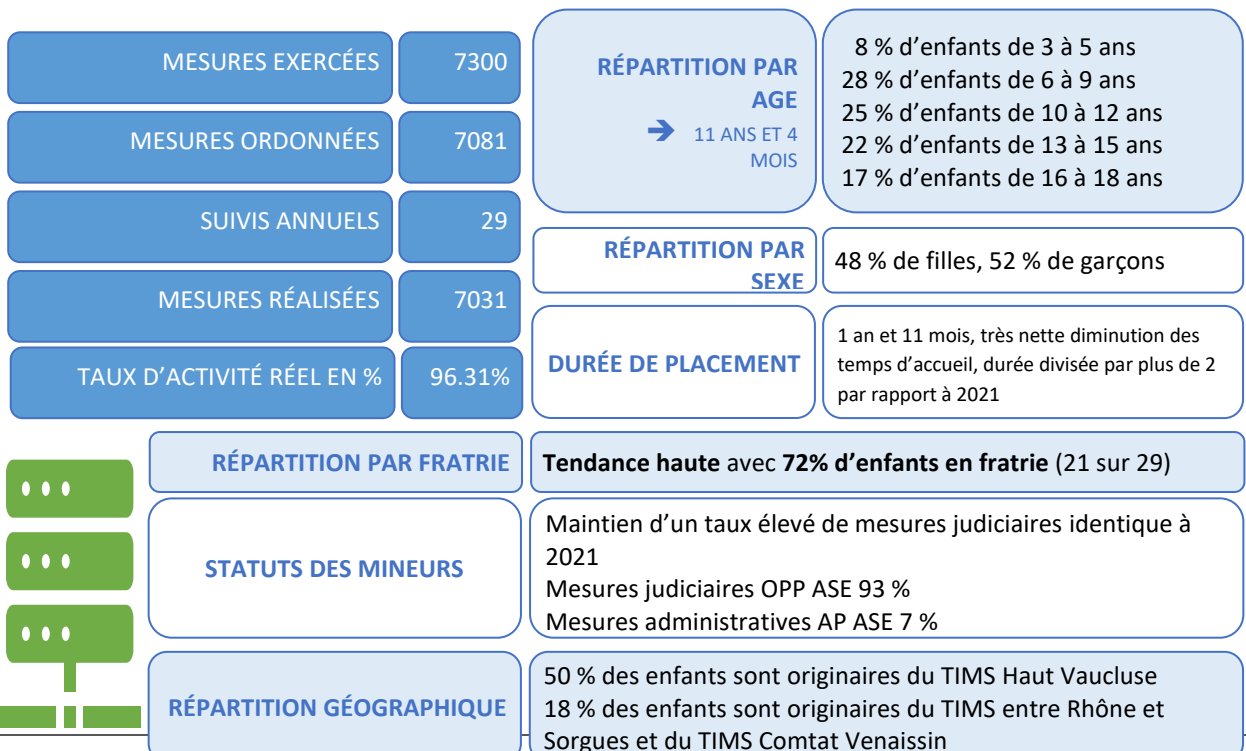
Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

➤ Chiffres clés 2022



➤ Réalisations 2022

Cette année 2022 a été une année de consolidation de l'ouverture de l'établissement à 365 jours, En effet si l'année 2021 a été marquée par une modification des temps d'ouverture (passage de 290 à 365 jours), en 2022 nous avons engagé des rectifications, des ajustements pour maintenir nos attentes de qualité de l'accueil.

Au-delà de la modification de notre temps d'ouverture, nous avons connu un renouvellement massif des professionnels sur l'ensemble des métiers, ainsi **les sujets liés à la coordination et à la cohérence de nos interventions en équipe ont été nos priorités de travail :**

- En réunion d'équipes pour reconstruire une culture commune.
- En réunion avec l'ensemble du personnel des repères partagés
- Avec la mise en place structurelle de réponses institutionnels : reconstruction des rythmes des plannings, outils de repérages pour les enfants.

L'activité à 365 jours pour l'année 2022 s'élève à 7081 journées et nous avons réalisé 7051 jours, soit la quasi-totalité des journées prévisionnels à 0.7% près.

Le nombre d'enfants entrés et sortis reste encore élevé avec 29 enfant accueillis soit un taux de renouvellement de 45%.

La durée moyenne de placement à été divisée par plus de 2 pour atteindre 1 a et 11 mois.

Dans le cadre du projet d'établissement nous avons développé des pratiques éducatives

- **De médiation animale : en partenariat avec le centre d'Equiologie ISOFACULTE du Centre Equestre « Le Lucky Horse » de Mazan avec des financements privés (donation)**
- **La pratique du piano et de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) avec l'acquisition de matériels adaptés financés par le Rotary Club de Carpentras.**

Avec l'accueil des enfants très jeunes nous avons poursuivi le renforcement des temps d'encadrement en maintenant une présence éducative plus importante les matins comme l'année précédente.

Il est à noter qu'en 2022 l'impact de la pandémie du COVID a été moindre dans nos organisations puisque nous avons retrouvé une pratique éducative plus adaptée avec les enfants au regard de la levée des réglementations.

➤ Enjeux et perspectives

En 2022 nous continuons à connaître un renouvellement important des effectifs.

Si nous constatons en 2021 une augmentation de l'âge moyen des enfants durant cette année 2022 nous retrouvons des moyennes d'âge de la période avant COVID., particulièrement sur le groupe des plus âgés. Notons que cette tendance de placements d'enfants plus jeunes correspond à un mouvement national.

Nous pensons que l'accueil des enfants très jeunes reste une spécificité, cette dernière s'argumente au regard des particularités architecturales de l'établissement mais aussi à son implantation qui reste décalée des infrastructures permettant un réel accompagnement à la dimension pré professionnelle.

La complexité de l'articulation de l'accompagnement éducatif et de l'accompagnement thérapeutique reste encore cette année un enjeu majeur. Nous continuons de constater qu'une proportion importante d'enfants était porteur de souffrances psychiques majeures et développaient des symptômes inquiétants avec des capacités limitées par rapport aux enfants de leur âge : instabilité, angoisses, passage à l'acte violent, toute puissance par rapport aux adultes, refus ou impossibilité d'intégrer un cadre de vie de référence. Nous continuons de développer des liens avec les services thérapeutiques (CMPEA, ITEP, CMPP) mais ces derniers connaissent des moyens limités. L'articulation avec les services de l'ASE pour traiter de ces situations au cas par cas reste nécessaire pour ne pas mettre en péril l'ensemble des accueils à l'établissement.

Les situations de violence familiale à l'origine du placement sont en hausse et nous devons également permettre aux enfants accueillis de pouvoir se décaler des effets que cela engage auprès d'eux.

Comme l'an passé, l'établissement n'est pas épargné par la difficulté à réaliser des recrutements dans notre secteur. Cela est un problème structurel lié à un manque important d'attractivité. Si les niveaux de rémunérations

peuvent être une raison et ce malgré la « Prime LAFORCADE », nous remarquons de plus un manque de valorisation, de reconnaissance pour ces métiers qui sont perçus avec une forte responsabilité et des capacités d'interventions limitées. Le sentiment de pouvoir « bien faire » son travail se dégrade et limite les engagements dans la profession.

Nous constatons des répercussions sur tous les professionnels de l'établissement puisque la vie en internat collectif peut produire des porosités. Il est nécessaire de prendre la mesure de ce phénomène, il en va de la réalisation de notre mission de protection de l'enfance.

Il est également nécessaire de souligner que la « PRIME LAFORCADE » a créé des enjeux importants dans le secteur et dans l'établissement puisque un sentiment de déconsidération s'est fortement ancré auprès des personnes n'ouvrant pas droit à cette prime (personnels administratifs, des services généraux) et cumulant des rémunérations faibles.

II. INTRODUCTION

Dans un premier temps je souhaitais remercier l'ensemble des salariés de l'établissement qui ont encore pour cette année soutenus le projet d'établissement de la MECS « Le Moulin du Vaisseau », au regard de situations d'enfants qui sont de plus en plus complexes, dans un environnement qui n'est pas toujours facilitateur, et d'une activité institutionnelle qui est marquée par une année complète de fonctionnement à 365 jours

L'établissement est un outil du dispositif de la Protection de l'enfance, ainsi nous devons être protecteur pour les enfants accueillis mais aussi des conditions de travail des salariés. Je reste persuadé que la sérénité d'un contexte de travail est un facteur améliorant la qualité du service que nous devons rendre auprès des publics et du Conseil Départemental.

Nous connaissons l'état de la situation sur le plan départemental et national du dispositif de la Protection de l'Enfance qui doit faire face à une demande d'accueil d'enfants de plus en plus nombreux. La saturation du dispositif est bien présente en lien avec une augmentation des violences intra familiales, des tentatives de suicides des jeunes et de la précarité sociale.

Lors des dernières journées de l'ANMECS (Association Nationale des Maisons d'Enfant à Caractère Social) l'intitulé de présentation générale était fort évocateur « **Il était une fois en maisons d'enfants.....Entre enjeux d'avenir, sens et attractivité** ».

Le sujet central qui a fait débat était la nécessité de pouvoir proposer du sens à l'accueil des enfants et au travail des professionnels. En arrière fond un autre constat émerge, lors du confinement de nombreuses structures se sont recentrés sur l'accompagnement au quotidien des enfants. Ces structures ont montré une capacité d'adaptation, de création et parallèlement les enfants accueillis ont trouvés des apaisements.

Ainsi il est important de penser l'action éducative en MECS au regard de ses exigences et de sa rigueur de fonctionnement. Ce recentrage a également mis en lumière le fait que les MECS sont devenus depuis de nombreuses années le lieu d'hébergement des dispositifs ouverts (éclatés) qui se sont multipliés, davantage pour répondre à des objectifs de rationalisation des coûts que de projets intégratifs, inclusifs. La perte de l'attractivité de notre secteur n'est rien de moins que le symptôme de cette perte de sens.

Certes, des mesures financières de reconnaissance des professionnels du secteur se sont produites durant cette année 2022, par l'annonce d'un projet national ambitieux en cours d'élaboration, par le financement de la prime LAFORCADE, mais cela n'est pas suffisant. Il est nécessaire de rappeler que cette revalorisation n'a pas concerné l'ensemble des salariés, et des personnels des services généraux et administratifs ont été laissés pour compte entraînant des enjeux d'insatisfactions ou de rivalités dans le secteur. Il est important de sortir de stratégies pragmatiques, contextuels pour permettre une pérennité de fonctionnement du dispositif. Notons à ce jour qu'il reste extrêmement complexe de réaliser des recrutements dans l'ensemble des professions.

Notre priorité à la Maison d'Enfants « le Moulin du Vaisseau » en 2022 a été justement de pouvoir construire des repères pour que le sens du travail puisse advenir auprès de tous les professionnels. Les rythmes des plannings ont été redéfinis, et cela a engagé d'importants changements tant auprès des salariés que des enfants.

Je souhaitais également faire un détour concernant le cœur de fonctionnement des MECS qui sont sans cesse mis à contribution pour s'adapter aux contraintes environnementales. Sans cesse nous engageons des temps de présence pour des réunions annulés, régulièrement nous préparons les enfants à une visite qui ne se réalise pas en raison des difficultés familiales ou de contraintes de service, des entretiens sont reportés car le thérapeute, le référent interne, le référent ASE a une réelle impossibilité de ne pouvoir l'honorer. Nous remarquons que la mise en œuvre de taxi ou de VSL est de plus en plus problématique et encore une fois les enfants connaissent un décalage dans leurs rendez-vous. En internat, les effets de ces décalages sont exponentiels en raison de l'ensemble des interactions qu'il existe entre les adultes et avec les enfants. Par

exemple l'éducateur qui est décalé dans son RDV ne pourra pas accompagner l'activité « soutien scolaire » aux heures prévues, ainsi les 10 enfants du groupe auront leurs temps de décalés.

Nous devons veiller à ce que ces enfants vulnérables soient le moins impactés par l'ensemble de tous ces inévitables décalages. L'institutionnalisation comme moyen de penser la maison d'enfants doit prendre appui sur cet élément clinique. Le besoin de sécurité fait partie des besoins fondamentaux prescrits dans la loi du 14 mars 2016.

Parlons justement des enfants

En septembre 2022 les enfants ont choisi des nouveaux noms de groupe, Le groupe des « plus âgés » s'appelle les « Phénix », après 3 années durant lesquels ils se sont nommés le « Colibris ». Ce changement peut apparaître de bon augure, peut être veulent-ils à l'instar de cet oiseau mythique engager une métamorphose tout en se régénérant à partir de leur propre corps ? Notons un rajeunissement important de la moyenne d'âge de ce groupe.

Le groupe des « plus jeunes » s'appelle désormais non plus les « Avatars » mais les « PANDAS ROUX », une référence au monde enfantin émerveillé par des animaux « doudou » qui semblent forts sympathiques.

En 2022 et avec des soutiens financiers privés :

- nous avons consolidé les pratiques artistiques en achetant du nouveau matériel musical pour réaliser de la Musique Assistée par Ordinateur.
- Nous avons favorisé les expériences motrices en installant une pyramide de jeux pour les plus jeunes.
- Nous avons initié une pratique de médiation animale pour également le groupe des plus jeunes.

Comme chaque année, je ne peux oublier de mentionner nos difficultés à construire des parcours de soins pour des enfants en grande difficultés psychologiques voir psychiatriques. En 2022 nous décomptons 10 enfants suivis par les dispositifs de soins institutionnels et 2 en attente de pouvoir les intégrer. Ainsi plus du 1/3 des enfants accueillis ont des troubles psychiques importants. Très souvent cela s'accompagne par des troubles relationnels et des troubles du comportement et/ou de la personnalité. Nous constatons une plus grande concentration de ces problématiques sur le groupe des plus jeunes, cela est également un indicateur d'une certaine dégradation des situations des enfants qui arrivent à l'établissement.

Les dynamiques collectives en sont impactées et nous devons continuellement être inventifs pour proposer des conditions de vie adaptées à chacun et à tous.

III. MODES D'ORGANISATION

III.1. ORGANIGRAMME

24.65 Emplois Temps Pleins – 26 personnes.

Éducatif 13 Emplois Temps Plein	Service administratif 2 Emplois Temps Plein
<ul style="list-style-type: none"> - Éducateur Spécialisé :6 ETP - Moniteur éducateur :7 ETP 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire comptable :1 ETP - Secrétaire médico-sociale :1 ETP
Psychologue Clinicienne 0,65 Emploi Temps Plein	Services Généraux 4,5 Emplois temps plein
Surveillant de nuit 2.5 Emplois Temps Plein	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisinière1 ETP - Homme d'entretien1 ETP - Agent de service intérieur1 ETP - Lingerie1,5 ETP
Direction 2 Emplois Temps Pleins	
<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service éducatif :1 ETP - Directeur :1 ETP 	

Au cours de l'année 2022, l'établissement n'a pas connu de modification structurelle de l'organigramme,

Le personnel au 31 décembre 2022

Services Généraux

- BRUCHET Dany	Cuisinière
- CAUDRON Nathalie	Agent de service ½ temps
- LE LAMER Brice	Surveillant de nuit
- QUITTARD Amandine	Agent de service
- PASCAL Nathalie	Agent de service
- POUJOL Nicolas	Agent d'entretien
- RAYNAUD Karine	Surveillante de nuit
- ROBIN Christine	Surveillante de nuit

Services Administratifs

- TRONNET Nadège	Secrétaire comptable
- HULMANN Nathalie	Secrétaire médico-sociale

Services Éducatifs

- AUBERT Laura	Monitrice éducatrice
- BERANGIER Laurence	Éducateur spécialisé
- BOUKHALEF Smaïn	Éducateur spécialisé
- BUCHET Léa	Éducatrice Spécialisée
- CHAVAGNAS Claire	Éducatrice Spécialisée
- DAVID Vincent	Éducateur spécialisé
- FANTINATO Emma	Monitrice éducatrice
- GAUTIER Annabel	Educatrice spécialisée
- KEDDING Aurélien	Moniteur éducateur
- LEBABI Mireille	Monitrice Educatrice
- PASSEPORT Eve	Monitrice-éducatrice
- RAMIT Doriane	Éducatrice Spécialisée
- ROUSSEAU TRAVERS Patricia	Éducatrice Spécialisée

Cadres

- KOEHRLEN Christian	Directeur
- SARROUILLE Stéphanie	Psychologue clinicienne
- TALAIS Pascal	Chef de service éducatif

Nous notons durant l'année 2022 des mouvements de personnels :

Les remplacements de personnels en CDI sortis durant l'année :

- Nous comptons 1 salarié qui a fait valoir le droit au départ à la retraite :
- Le départ d'une salariée à temps partiel dans le cadre d'une mutation interne en soutien à son évolution professionnelle.
- Le licenciement pour inaptitude en lien avec une problématique médicale.
- Un départ pour un projet personnel

Un important travail a été réalisé pour réaliser des recrutements. Nous avons à nouveau constaté une difficulté à réaliser ces derniers au regard de la perte d'attractivité de notre secteur en raison des faibles niveaux de rémunérations et des contraintes liées au travail en internat.

Les embauches en CDD ont été plus nombreuses cette année et ont permis essentiellement :

- Le remplacement d'absences des personnels en arrêt maladie.
- Le remplacement d'absences de 3 éducatrices en maternité puis en congé parental.
- Le remplacement des absences liés aux congés (trimestriels et annuels) des salariés.

Comme en 2021 l'ensemble de ces mouvements a impacté de manière considérable le fonctionnement de l'établissement.

Il s'agissait tout à la fois :

- D'accueillir de nouveaux salariés pour qu'ils puissent s'engager dans le cadre du projet d'établissement.
- De pallier l'absence des salariés expérimentés au fonctionnement institutionnel.
- S'adapter à un nouveau contexte de travail à 365 jours.

III.2. INSTANCES

L'objectif commun aux trois instances indiquées ci-dessous est, à travers des moments formalisés, l'apprentissage de la citoyenneté dans une place active de sujet social tant pour les enfants que les familles. Ce triptyque tout en correspondant aux attentes règlementaires, est construit comme de véritables outils éducatifs.

III.2.1. LES RÉUNIONS D'ENFANTS ET LES DYNAMIQUES DE GROUPE

Elles restent hebdomadaires et se sont déroulées en 2022 comme en 2021 le jeudi puis le mardi pour le groupe des « grands » pendant trois-quarts d'heure et le mercredi matin pour les « petits » pendant une demi-heure.

Les horaires sont adaptés en fonction des impératifs de la vie en groupe pour favoriser la présence de tous les enfants.

Ces réunions traduisent principalement deux objectifs :

- La régulation des relations entre les enfants dans la vie du groupe. Cette régulation s'appuie sur le cahier de « rilage » qui circule dans le groupe des plus jeunes et le cahier « Les mots des maux » pour les plus grands.
- L'élaboration de projets d'activité (pour le mardi soir, le mercredi, les camps, les sorties à l'extérieur...).

Les comptes rendus sont affichés et retravaillés si nécessaire par les éducateurs en y faisant référence dans la pratique quotidienne.

Certains enfants ont des interventions spécifiques (prise de parole, responsabilité...) en référence à leur Projet Éducatif Individualisé (PEI).

Ces espaces de paroles sont des lieux d'apprentissage de la vie en société et par certains aspects celle de la citoyenneté. Nous faisons l'hypothèse que ce travail permet de médiatiser certaines violences qui habitent

des enfants et participe à la pacification des dynamiques de groupes. Les déroulés de ces réunions illustrent les dynamiques collectives sur les groupes, en 2021 nous avons particulièrement intensifié nos interventions :

Pour le groupe des « enfants les plus âgés », le groupe des « Colibris » dont le nom a changé comme chaque début d'année scolaire pour devenir « Phénix » :

La dynamique constatée durant l'année 2022 est assez différente de celle de 2021. Nous avons constaté un rajeunissement des enfants à partir de juillet 2022. Il y a eu de nombreux départs puisque plus de la moitié du groupe a quitté l'établissement, ainsi il a été nécessaire de réguler les relations des enfants afin qu'ils puissent davantage se connaître et interagir plus sereinement.

Pour le groupe des plus jeunes, les « Avatars » puis à partir de la rentrée, les « Pandas-roux » :

Durant l'année 2022 une partie du groupe a été recomposé, mais de manière moins importante, 4 enfants sont partis avec 3 arrivées.

Nous avons continué à prioriser un apprentissage pour permettre à ces enfants de s'approprier le sens de ces réunions. De manière identique à l'année 2021 il s'agissait pour l'équipe éducative d'assurer une réelle continuité entre ces réunions hebdomadaires afin de sécuriser les enfants, ces derniers ont repéré que le cadre des réunions dépendait moins des intervenants, mais des règles de vie de ces réunions. Un appui avec les outils formalisés (cahier de rôle, cahier des félicitations, des sanctions... était nécessaire. La régularité de la réalisation de ces réunions a été un autre levier opérant.

III.2.2. LE CONSEIL DE MAISON

Le Conseil de Maison a pour objectif :

- D'être un lieu d'échange entre enfants des deux groupes et adultes de la maison d'enfants.
- De faire participer les enfants à la vie de la maison d'enfants.
- De permettre aux enfants de s'expérimenter à la « représentation » de ses pairs, légitimée par des élections.

Des élections se sont déroulées tous les trimestres sur chaque groupe d'enfants ; ainsi par année, sont élus 6 titulaires et 6 suppléants.

Les délégués participent également :

- Aux réunions du groupe d'expression deux fois par an.
- Aux réunions du Conseil de la Vie Sociale.

En 2022 et dans la suite des règles sanitaires, l'ensemble des réunions n'a pas été programmé au cours du premier semestre. A partir de septembre nous avons retrouvé une régularité de ses réunions. Les délégués titulaires ou les suppléants étaient présents. Un compte rendu est systématiquement réalisé et affiché.

III.2.3. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS) ET LES RÉUNIONS DU GROUPE D'EXPRESSION

En référence à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et du décret n°2004-287 du 25 mars 2007 relatif au Conseil de Vie Sociale, l'établissement apporte une importance à faire participer les parents et les enfants à la dynamique de placement. Pour ce faire, 2 instances sont ainsi créées : le CVS et les réunions du groupe d'expression.

III.2.3.1 Le Conseil de Vie Sociale

Le CVS est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les usagers, les familles et les professionnels, il fait des propositions sur les questions liées à la vie de l'établissement. Il rassemble les représentants des usagers, les représentants du personnel et les représentants de l'association gestionnaire.

La réunion initialement programmée a été annulé en l'absence du représentant des parents, parallèlement nous avons organisé avec l'ensemble des parents une réunion d'expression en juin 2022.

Cette instance a également été impactée par les mesures liées à la pandémie de la Covid-19 et les élections des représentants des parents ont été réalisées en septembre - octobre 2022, mais aucun représentant des parents se s'est présenté pour les élections.

III.2.3.2 Les réunions du « groupe d'expression »

L'établissement a développé des réunions de « groupe d'expression » elles se déroulent 2 fois dans l'année et les parents sont tous invités.

Y participent également les délégués des enfants et un représentant du personnel.

La première réunion de l'année en janvier 2022 a été annulée en raison des cas COVID dans la structure et des règles sanitaires.

Ces réunions sont couplées avec des moments de convivialité permettant aux enfants de montrer aux parents ce qu'ils ont fait durant les trimestres précédents.

Nous essayons de favoriser un temps de partage de jeux ou de détente entre parents et enfants. Cet objectif de travail rappelle à tous que nous reconnaissons prioritairement les liens parents/enfants.

Pour cette année 2022 nous avons maintenu un seul temps de rencontres en juin 2022 durant lequel une kermesse s'est déroulée en extérieur.

Les enfants qui ont participé aux cours de piano et de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) ont présenté leur travail avec leur professeur de musique Thierry MASSE.

Durant cette réunion en juin 2022, nous avons abordé :

- Les dynamiques des groupes et des projets des annuels.
- La question de l'utilisation du téléphone portable
- Les moyens et les instances de contrôles sécurité.

III.3. RÉUNIONS DE TRAVAIL

III.3.1. LES RÉUNIONS DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Animées par le chef de service, elles se tiennent de manière hebdomadaire par demi-équipe : équipe du groupe des « petits » et équipe du groupe des « grands ». La psychologue clinicienne y participe de sa place pour apporter un soutien technique. Le directeur était également présent pour réinscrire le projet d'établissement en référence des interventions éducatives.

Les réunions permettent :

- Une coordination sur des organisations concrètes.
- Une analyse sur les pratiques d'accompagnement (exemple : le lever, les réunions d'enfants, etc.) afin d'améliorer les cohérences entre les personnels éducatifs et en lien au projet institutionnel. Ce travail permet un repérage des positionnements de chacun dans le cadre d'une dynamique d'équipe. Il s'agit également de repérer les mécanismes, les ressorts, les opérations en œuvre dans l'acte éducatif partagé avec ses collègues.
- L'analyse des situations des enfants (à raison d'une ou deux par réunion).
- L'élaboration de la Fiche d'Orientations Éducatives pour chaque enfant.
- La construction du Projet Éducatif Individualisé pour chaque enfant.

Nous avons réalisé l'ensemble des réunions programmées. Pour des raisons liées aux réglementations sanitaires elles se sont déroulées dans une salle plus vaste durant le 1^{er} semestre puis nous avons retrouvé notre salle habituelle.

En 2021 nous avons fait le constat, en raison des plannings avec des cycles de 6 semaines qu'il était très fréquent d'avoir des éducateurs absents en raison de la planification de leurs jours de repos. En 2022, nous avons construit de nouveaux cycles horaires permettant d'avoir moins d'absences, ce changement a favorisé la mise en œuvre d'une culture commune et d'une cohérence d'intervention. Ces 2 thématiques sont restées prioritaires durant toute l'année.

III.3.2. LA RÉUNION COMMUNE MENSUELLE ET LA RÉUNION DES DEUX ÉQUIPES

III.3.2.1 La réunion commune

Animée par le directeur, cet espace de travail de deux heures est dans sa première partie un temps d'informations concernant la vie associative et celle de l'établissement mais également relatives à la formation et au secteur social.

Un deuxième temps concerne l'articulation entre les différents membres du personnel (l'équipe éducative, les services généraux et administratifs, le chef de service éducatif et la psychologue) et concerne aussi bien les tâches concrètes que les dispositions prises pour certains enfants engageant les interventions autres que celles des éducateurs.

La troisième partie réunit équipe éducative, chef de service, psychologue et directeur. Elle permet un temps de débat et d'articulation, avec les deux demi-équipes réunies, sur les pratiques éducatives partagées et l'élaboration de projets communs (camps, ateliers, fêtes etc.).

Un cahier de réunion est également utilisé dans cette instance.

En 2022 nous avons retrouvé au fur et à mesure de l'année une périodicité plus soutenue. A compter de juin 2022 nous avons réalisé des réunions mensuelles. Encore une fois cela a favorisé la dynamique institutionnelle.

III.3.2.2 La réunion des deux équipes

En 2018, nous avons mis en place les réunions des 2 équipes éducatives d'une durée de 2 heures sur un rythme mensuel avec la participation des 9 éducateurs, les surveillants de nuit, les stagiaires, la psychologue, le chef de service et le directeur avec pour objectifs de :

- Augmenter le temps pour l'élaboration de réponses éducatives partagées entre les 2 équipes
- Développer un rythme plus soutenu de rencontres pour générer une continuité plus efficiente des dynamiques d'équipes et éviter un sentiment de « recommencement » si les réunions sont trop espacées
-

Les thématiques abordées en 2022 durant cette réunion ont été essentiellement :

- La gestion de la dynamique d'enfants sur les 2 groupes en début d'année.
- La mise à jour de la « boîte à outil », support à mettre en place indiqué dans le projet d'établissement.
- L'organisation des temps forts de l'établissement.
- Les coordinations et les élaborations pour une ouverture 365 jours par an.

III.3.3. LES SÉANCES DE L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE - APP

Ces temps d'APP ont débuté en septembre 2020 et se déroulent une fois par mois sur une durée de 2h. Un intervenant extérieur en garanti l'animation.

Nous rappelons comme nous l'avons dit l'an passé « Le domaine de l'intersubjectif est présent dans le travail éducatif », pour cette raison l'APP prend appui sur l'expérience professionnelle vécue par chaque membre de l'équipe éducative.

L'objectif principal est de repérer et de contextualiser les enjeux souvent opaques de l'intervention éducative.

Lors des temps de l'APP, plusieurs niveaux d'interventions sont concernés :

- Le repérage entre le travail attendu et le travail réalisé.
- Le repérage entre les attentes, les volontés professionnelles de chacun et les résistances de sa mise en œuvre.
- La compréhension de ce qui échappe à la maîtrise dans l'acte éducatif.
- La contextualisation de ces écarts dans le fonctionnement des dynamiques d'équipes et institutionnelles.
- L'élaboration de réponses.

Nous avons fait le choix d'un référentiel psychanalytique.

En 2022, les cadres (chef de service, psychologue et directeur) ont également participé à cette instance. Le fondement de cette participation réside dans le fait que chacun de sa place est concerné, agit et met en œuvre des réponses à destination des enfants accueillis, ainsi il est important de pouvoir être dans ce repérage.

III.3.4. LES RÉUNIONS DE CADRES

Cette réunion hebdomadaire d'une durée de 2h réunit la psychologue clinicienne, le chef de service éducatif, le directeur. Elle se déroule les mercredis après-midi.

Elle permet :

- De pointer et analyser les difficultés rencontrées dans l'accompagnement institutionnel des enfants et de leur famille,
- D'élaborer les différentes réunions avec le personnel, les journées pédagogiques,
- De coordonner les différents niveaux d'intervention entre psychologue, chef de service et directeur,
- De débattre des décisions d'orientation et des projets de l'établissement.

Les cadres ont développé un partenariat avec l'Ecole de la Neuville, ce travail a été très soutenant pour définir des directions de travail autour de différents sujets (tutorat des nouveaux salariés, la mise en œuvre de la « boîte à outils », stabilisation des équipes, engagement des équipes...).

III.3.5. LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Les journées pédagogiques qui regroupent l'équipe éducative, les surveillants de nuit, le chef de service, la psychologue et le directeur, se répartissent généralement sur trois périodes :

- avant la rentrée fin août,
- courant du deuxième et troisième trimestre scolaire,
- fin d'année scolaire.

IV. ACTIVITÉ

IV.1. DONNÉES GÉNÉRALES

Le budget annuel alloué par le Conseil départemental de Vaucluse est de : **1 354 535, 00 €**.

Le prix de journée est de **198,59€**.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prix de journée	189,93 €	192,79 €	191,42 €	196,64 €	195,76 €	198,59

Le nombre total de journées prévisionnel était de 6 862, le réalisé est de 6 956 jours

ACTIVITÉ	2019	2020	2021	2022
Capacité autorisée (jeunes)	20	20	20	20
Nombre de journées d'ouverture	290	290	365	365
Nombre réalisé de journées	5800	5800	7300	7300
Taux d'occupation arrêté en %	98%	98%	94%	97%
Nombre arrêté de journées	5684	5684	6862	7081
Nombre réel de journées	5784	4332	6956	7031
Taux d'occupation réel en %	99,72%	74,69%	95,28%	96,3%
Écart retenu/Réel	+100	-1352	+94	-50

Les chiffres ci-dessus indiquent clairement l'évolution de notre activité avec une ouverture à 365 jours par an au lieu des 290 jours historiques.

L'année 2022 connaît une activité très proche du prévisionnel avec une activité quasi pleine à 0.7% près

Au total nous avons accueilli 29 enfants avec 9 entrées et 9 sorties.

IV.2. DONNÉES STATISTIQUES

L'établissement a accueilli 29 enfants au cours de l'année 2022 avec 9 entrées et 9 sorties,, un chiffre qui est en hausse par rapport à l'année 2021

Le taux de renouvellement élevé de 45% est bien au-dessus des moyennes des années précédentes de l'année 2020. S'agit-il d'un mouvement de fond ou contextuel à l'après COVID ?

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de renouvellement	45%	10%	30%	15%	25%	10%	10%	50%	41%	45%

La durée moyenne de placement des enfants sortis est de 1 an et 11 mois, en très nette diminution cela s'explique principalement par la sortie de fratries après 1.5 ans d'accueil et d'une admission temporaire. Hormis ces 3 situations nous retrouvons des accueils plus longs.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée moyenne des enfants sortis	4 ans 1 mois	5 ans 6mois	3 ans 7 mois	3 ans 6 mois	3 ans 9mois	3 ans	4 ans	4 ans 4mois	4 ans 1 mois	1 an 11mois

L'âge moyen des enfants à la sortie est de 12 ans et 9 mois, cet élément est dans la moyenne des 8 dernières années.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Age moyen des enfants sortis	14 ans 3 mois	17 ans et 3 m	13 ans 3 mois	13 ans	13 ans 6 mois	14 ans 6 mois	10 ans 9 mois	11 ans	12 ans 10mois	12ans 9mois

L'âge moyen des enfants à l'arrivée en 2022 est de 7 ans et 6 mois, nous notons une très nette diminution de l'âge se rapprochant d'une moyenne sur les années précédentes.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Age moyen des enfants entrés	10 ans 2 mois	7 ans 4 mois	9 ans 6 mois	9 ans 6 mois	11 ans 4 mois	4 ans mois	5 ans	9 ans	10ans 1mois	7 ans 6 mois

Les sorties :

Nous repérons que plus des 3/4 des enfants sortis restent dans le dispositif de la protection de l'enfance (MECS et SAPSAD) et 22% rentrent au domicile familial. Ces chiffres restent dans une continuité des années précédentes indiquant qu'une majorité d'enfants restent dans un accompagnement de la protection de l'enfance.

Modalité d'accueil à la sortie	Nombre d'enfants	(Pourcentage)
Retour au domicile familial	2	22 %
Orientation en famille d'accueil	0	0%
Orientation autre MECS ou lieu de vie	4	45%
Orientation SAPSAD	3	33 %
Orientation structure spécialisée	0	0%

- Une fratrie de 2 enfants est retournée au domicile familial avec un placement SAPSAD suite à un accueil d'une année et demie à l'établissement
- 1 enfant a rejoint sa sœur dans une autre MECS
- 2 jeunes sont parties plus tôt qu'il était initialement envisagé dans une autre MECS pour poursuivre respectivement leurs parcours
- 2 enfants sont rentrés au domicile familial, mais cette réponse n'était pas satisfaisante pour nous et le service ASE faute d'accompagnement plus adapté
- 1 enfant a rejoint le dispositif MNA en logement plus autonome au regard de sa volonté à s'inscrire dans ce dispositif
- 1 enfant après un séjour cet été a été réorientée en famille élargie après évaluation de sa situation.

Les arrivées :

Pour les 9 enfants arrivés, **leur statut est judiciaire** donc aucune nouvelle mesure administrative n'a été engagée cette année.

Statuts des mineurs

- Ordonnance de Placement Provisoire : 9
- Accueil Provisoire : 0

Nous repérons que les principales raisons du placement n'évoluent que très peu. Les difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques des parents, les conditions d'éducation défailtantes, et les violences physiques ou sexuelles sont les principales causes des décisions de placement. Pour cette dernière nous repérons une nette évolution pour les enfants nouvellement accueillis. Ainsi la tendance observée d'une augmentation des violences intra familiales l'an passé, semble se confirmer.

Les raisons des placements :

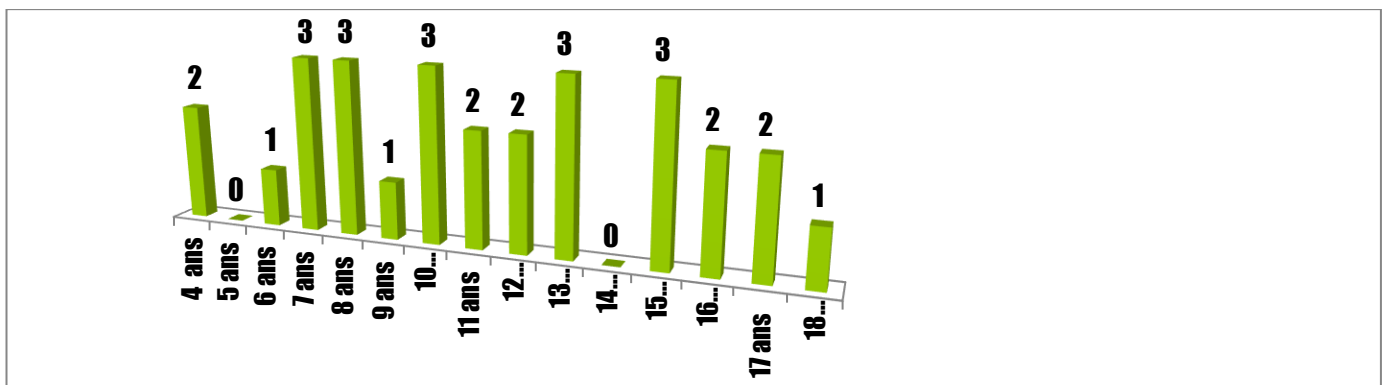
Raisons du placement	Total des 29 enfants	Total des 9 enfants
Difficultés psychologiques majeures ou psychiatriques	07	01
Difficultés relationnelles parents/enfants	02	01
Alcoolisme, addiction à des drogues	01	00
Violences physiques ou sexuelles	09	05
Conflits parentaux	03	02
Recomposition familiale	01	01
Conditions d'éducation défailtantes	06	02

Répartition par âge au 1/12/2022

Nous constatons, que **l'âge moyen des enfants est de 11 ans et 4 mois** avec une diminution de 1 an et 4 mois comparativement à 2021.

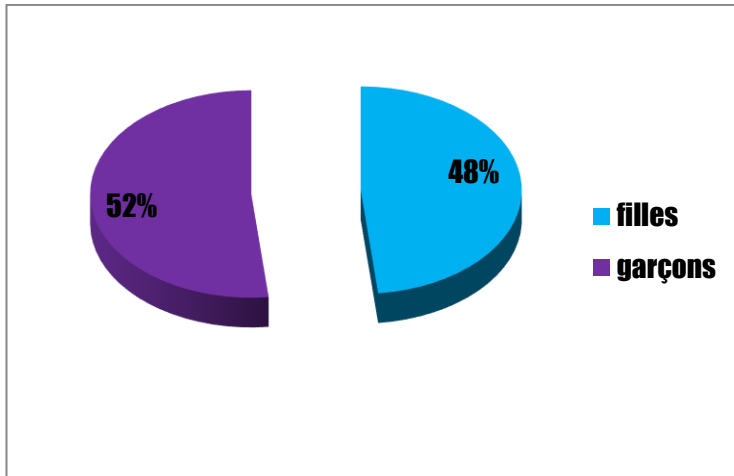
Une distinction est repérée par rapport à l'année précédente et concerne la répartition des âges des enfants :

- la tranche d'âge des 7 à 8 ans est la plus importante sue le groupe des plus jeunes.
- la tranche d'âge des 13 à 15 ans est la plus importante pour le groupe des plus âgés.



Répartition par sexe

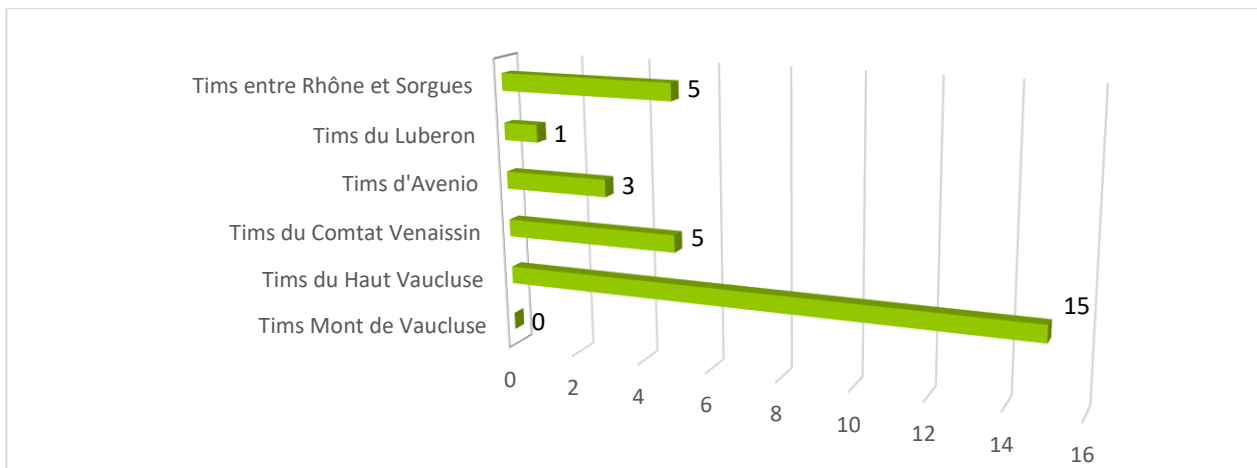
Le graphique présente une répartition proche à l'an passé avec une tendance à un équilibre des garçons (15) et des filles (14) accueillis



Répartition géographique

Le graphique propose une répartition des enfants présents en fonction de l'origine du TIMS (territoire d'Intervention Médico-Sociales) :

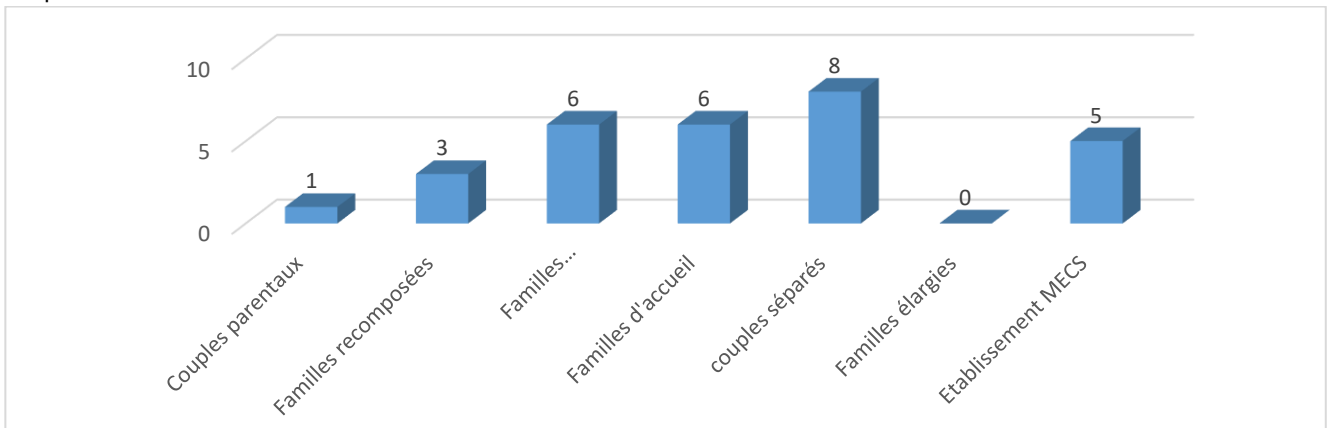
- Nous remarquons une forte représentation de situation du TIMS Haut Vaucluse (Orange et Bollène)
- Les TIMS du Comtat Venaissin et Entre Rhône et Sorgues restent bien représentés. Cela facilite le travail de proximités tant pour les parents que pour les travailleurs sociaux.



TIMS	TIMS d'Avenio	TIMS Comtat Venaissin	TIMS Haut Vaucluse	TIMS Monts de Vaucluse	TIMS du Luberon	TIMS entre Rhône et Sorgues
Nombre d'enfants	3	5	15	0	1	5
%	11 %	17 %	52%	0 %	3 %	17 %

Mode d'accueil des enfants avant placement

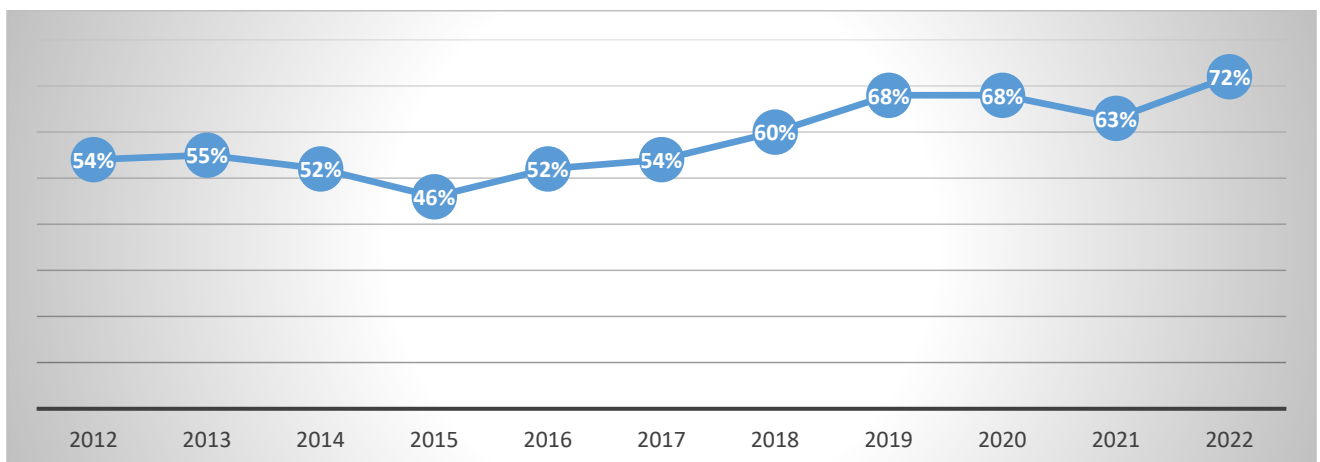
- Nous constatons une évolution significative celle de l'augmentation de la part d'enfants accueillis précédemment dans une autre MECS ou en famille d'accueil. Cela provient principalement des enfants arrivés cette année.
- Les couples séparés et les familles monoparentales restent une part importante du mode d'accueil avant placement.



Mode d'accueil	Couples parentaux	Familles recomposées	Familles monoparentales	Familles d'accueil	Couple séparés	Familles élargies	Établissement MECS
Nombre d'enfants	1 (3%)	3 (10%)	6 (21%)	6 (21%)	8 (28%)	0	5 (17%)

Accueil des fratries

L'établissement est toujours marqué par sa spécificité d'accueil des fratries puisque le taux constaté augmente pour représenter 72% (soit une augmentation de 6 points par rapport à l'année 2021) du total des accueils. Ce chiffre indique particulièrement une spécificité de l'établissement.



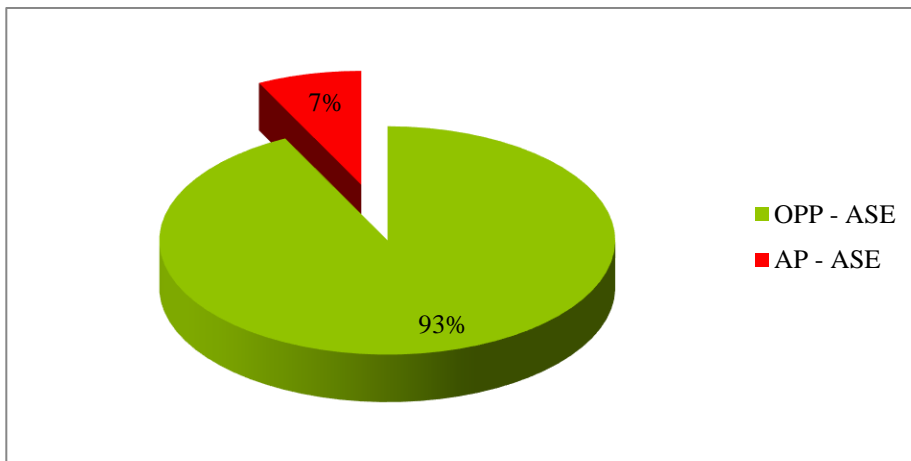
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
% d'enfants en fratrie	54 %	55 %	52 %	46 %	52 %	54 %	60 %	68 %	68%	63%	72%

Statuts des mineurs accueillis

Le taux des mesures judiciaires reste toujours important comme les années précédentes :

- Mesures judiciaires en Ordonnances de Placements Provisoires (OPP) : 27 enfants soit 93% (25 soit 93% en 2021)
- Mesures administratives en Accueil Provisoire : 2 enfants soit 7% (2 soit 7% en 2021).

Parmi les 9 enfants arrivés en 2022, aucune situation avait un statut d'Accueil Provisoire



État des accueils sur les temps de vacances scolaires et week-ends

Durant l'année 2022 nous constatons :

Pour les 29 enfants accueillis,

- **7 enfants ont passé toutes les vacances scolaires et tous les week-ends à l'établissement.**
- Aucun enfant a passé toutes les vacances scolaires et tous les week-ends au domicile familial
- **le taux d'occupation sur les temps de vacances est en moyenne annuelle de 65%, soit près des 2/3.**
- le taux d'occupation moyen est de 50% sur les week-ends en hausse sur le dernier semestre.
- Uniquement 1 enfant a été accueilli en Famille d'Accueil dans le cadre d'un projet validé par le Responsable territorial ASE au regard de l'intérêt de l'enfant et de son parcours.
- **Sur les 29 enfants accueillis, 13 enfants sont allés régulièrement les week-ends et vacances en famille :**
 - 5 en alternance sur des temps avec la mère et avec le père
 - 8 principalement sur 1 seul lieu d'accueil (père, ou mère ou parents en couple)

IV.3. DONNÉES TERRITORIALES

Ce chapitre est traité de manière transversale dans ce rapport d'activité. Nous trouverons des éléments liés aux territoires pour ce qui concerne :

- Les origines géographiques des enfants : chapitre IV.2.
- Les origines des demandes d'admission : chapitre IV.5.1

L'implantation de l'établissement sur le Comtat-Venaissin au chapitre IV.5 traitant du travail en partenariat et de nos réseaux.

IV.4. RÉALISATIONS / ACTIONS

IV.4.1. L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT À 365 JOURS DANS L'ANNÉE

RAPPEL

➤ Les objectifs

Au-delà des objectifs de l'établissement, qui restent complètement d'actualité, l'ouverture en continu permettra de diversifier et de renforcer l'accompagnement éducatif dont les objectifs particuliers sont :

- Construire un nouveau rythme de vie pour les enfants et permettre à une majorité d'entre eux de se décaler des temps marqués par le cadre scolaire vécu comme une pression car souvent en échec.
- Développer des projets d'accompagnement plus diversifiés de ceux actuels, en valorisant les enfants sur des découvertes et leurs compétences.
- Intensifier l'utilisation des atouts de notre environnement : un espace extérieur « pleine nature ».
- Favoriser l'implication des enfants dans la vie de l'établissement.

➤ Les moyens

- Privilégier le caractère convivial et de loisirs des temps de week-ends et de vacances.
- Définir de nouveaux horaires sur les temps de levers, repas, veillées, couchers...
- Déterminer de nouvelles organisations sur les temps familiaux, confection des repas...
- Réaliser de nouvelles activités demandant des temps plus longs que ceux disponibles en semaine :
 - Sorties culturelles : l'établissement développant un projet particulier pour engager les enfants dans des pratiques artistiques (piano, MAO...), il apparaît cohérent de pouvoir dans cette continuité permettre aux enfants de découvrir des artistes au travers d'expositions, de concerts...et activités sportives, sorties plein air...
- Développer les activités rurales sur le site :
 - Le jardin potager, l'accueil d'animaux de la ferme : poules, lapins...
- Développer un partenariat spécifique avec les associations locales
 - de préservation de l'environnement, de soutien aux démarches artistiques, culturelles et sportives

➤ Les modalités

- L'ensemble des orientations éducatives, des modalités de fonctionnement, des outils éducatifs, défini et mis en œuvre dans un fonctionnement à 290 jours reste inchangé :
 - La structuration de l'accueil de la journée et de la semaine
 - La structuration en 2 groupes
 - La personnalisation de l'intervention (Projet Éducatif Individualisé...)
 - L'accompagnement à la vie collective
- Les temps avec la présence de l'ensemble des enfants sur une partie des vacances scolaires (sauf décision concernant les DVH) permettant de travailler de manière particulière les dynamiques de groupes, les projets collectifs annuels, l'implication des enfants dans la vie de la maison, sont également conservés.

Bien qu'il s'agissait d'une réalisation en 2021, il nous semble important de conserver ce chapitre encore cette année pour bien nous projeter et comprendre les dynamiques en œuvre lors de l'année 2022. Je rappellerai les propos notés : « *la constitution d'une culture professionnelle ne se décrète pas elle s'expérimente au jour le jour, elle se réajuste au cours des temps d'échanges institutionnels, des réunions.*

Il s'agit d'un travail qui nécessite un temps qui se compte en mois, en années, et ce d'autant que l'ouvrage doit être remis continuellement en question ».

→ La constitution d'une nouvelle équipe éducative :

Nous constatons qu'entre la fin de l'année 2020 et cette année 2021 nous avons profondément modifié l'équipe éducative puisque seulement 3 éducateurs en poste avec le fonctionnement précédent était présent lors du passage à 365 jours, ce qui signifie que seulement 1 éducateur sur 4 pouvait être dans la transmission de la culture professionnelle avec une expérience de l'application du projet institutionnel.

En 2022 nous avons encore connu des mouvements de personnels éducatifs mais dans une moindre mesure.

Dans une époque où la prise en compte des processus psychologiques connaît un déclin au profit de considérations organisationnelles pour ne pas révéler certains projets économiques donc politiques, il est délicat de soutenir que les institutions peuvent être justes et bonnes pour accueillir des enfants vulnérables qui doivent apprendre à grandir.

Ainsi regardons notre institution, c'est-à-dire pensons l'institutionnel et repérons les idéaux et les enjeux narcissiques que nous y mettons. Nous y découvrirons une identité, parfois faillible, mais un véritable appui pour :

- Proposer des représentations cohérentes permettant de s'identifier.
- Rappeler des limites et permettre de se situer par rapport à la transgression des codes sociaux.
- Décliner une scène pour se projeter dans les relations sociales.
- Reconnaître l'institution familiale et l'interroger sans rivalité.

→ La mise en place de nouveaux plannings éducatifs :

En 2022 Nous avons travaillé et mis en œuvre de nouveaux plannings éducatifs. Ce projet devait répondre au problème posé l'an passé :

- Les enfants ne savaient pas quand les adultes travaillaient, ils perdaient leurs repères relationnels mais aussi leurs places dans la vie de la maison. Nous avons constaté auprès des enfants des 2 groupes, accentué pour le groupe des plus jeunes, une réelle perte de sécurisation
- Les éducateurs ne pouvaient avoir des repères suffisamment stables pour se projeter dans des pratiques éducatives, des organisations éducatives et les interroger en réunions car ces dernières ne pouvaient rassembler les professionnels.

La création de rythmes de travail sur 2 semaines a été une réelle transformation et a apporté un bienfait très important. Ce repérage a eu des effets tant auprès des enfants que des adultes, elle a créé de la prévisibilité, de l'anticipation, en d'autres termes elle a favorisé la création de sens concernant la place occupée.

Cette nouvelle organisation a un autre effet, celui de limiter les improvisations, les changements sans raisons.

Notons également une perte de souplesse dans la gestion horaire qui a pour effet la comptabilisation d'un temps horaire semaine d'encadrement un peu plus élevé.

→ La réactualisation des pratiques et de nouvelles organisations :

- des temps de réunions plus efficaces :
 - o Nous constatons une présence plus importante des éducateurs sur les temps de réunions en raison du nouveau planning permettant de poser autrement les jours de repos. Les coordinations sont plus opérantes.

- Une réunion concernant l'organisation des week-ends a été rajouté pour répondre aux besoins d'organisation et de préparation de ces temps.
- En lien avec l'intervenant extérieur les temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle se déroulent avec la participation des cadres

IV.4.2. LE PROJET PIANO

En 2022, le projet piano a maintenu son activité puisque plus de la moitié des enfants ont pratiqué et pris des cours avec M. Thierry MASSE professeur de piano.

Depuis maintenant plusieurs années le professeur propose également de compléter la pratique musicale en engageant des enfants sur de la création de Musique Assistée par Ordinateur. Cette activité nécessite d'avoir du matériel adapté. Avec une aide du ROTARY CLUB de Carpentras, nous avons fait l'acquisition de matériel (clavier, ordinateur, enceinte, logiciel...) de qualité.



PRESENTATION DE L'ACTIVITE PIANO

La mise en place de la pratique du piano dans la MECS « Le Moulin du Vaisseau » a été élaborée avec la volonté de diversifier nos réponses éducatives. Cette modalité de travail s'inscrit dans le projet institutionnel, dans une démarche institutionnelle et répond à nos objectifs d'accompagnements généraux :

- permettre aux enfants d'être dans une reconnaissance de leurs vécus et d'en développer une compréhension selon leurs capacités.
- Acquérir des compétences avec le soutien des adultes.
- Contextualiser nos pratiques en intégrant les enjeux liés au placement et à la séparation avec les parents.

En prenant une dimension institutionnelle cette pratique apparait également plus sécurisante pour les enfants.

Le piano et le développement de l'enfant

- L'enfant vit la musique par son corps, il perçoit des sensations et l'engage à développer une représentation de son schéma corporel.
- L'expression et la création artistique décalent les enfants d'une logique d'échec ils sont positionnés dans une dynamique valorisante.
- Les apprentissages permettent aux enfants d'expérimenter une rigueur de travail avec des satisfactions de réussites.
- Les sensations et les émotions peuvent lui apparaître sans danger car centrées sur lui sans être dans un lien direct à un autre.
- Les « règles musicales » (tempo, durée des notes, valeurs des notes...) démontrent l'utilité des règles en général.

Le piano dans la vie collective :

- Les enfants peuvent expérimenter la manière de se montrer ou non aux autres : certains enfants veulent et peuvent montrer leurs apprentissages ou créations aux autres, certains ne veulent pas.
- Le développement d'un espace partagé avec un « langage commun », une « culture commune » favorise une expérimentation apaisée des liens. Il n'y a pas de hiérarchie dans la création musicale et moins d'enjeux entre eux. La pratique du piano est un support utilisé par les éducateurs pour travailler le respect de la place de chacun mais aussi pour valoriser les échanges entre les enfants.
- La pratique du piano rappelle aux enfants la volonté des adultes de l'établissement à utiliser leurs potentialités.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

- Installation de 3 pianos électriques dans la maison : dans les salons respectifs des 2 groupes et au rez-de-chaussée dans une petite pièce où se déroule les cours avec le professeur. Il s'agit de laisser à disposition les instruments dans des lieux utilisés par tous. Dans certains cas les enfants utilisent des casques pour jouer ou s'entraîner.
- En début de chaque année les nouveaux enfants arrivants et ceux qui le souhaitent font 2-3 séances avec le professeur pour une présentation de l'instrument et une première expérience de « jeu ».
- Nous essayons d'intégrer le piano à d'autres temps ou modalités de travail afin de valoriser sa pratique : Projet Educatif Individualisé, temps de regroupement, moments festifs, « récital » lors de l'après-midi avec les parents en juin...
- Des temps de cours sont programmés en semaine dans l'établissement, le professeur s'y déplace, et ces moments sont intégrés dans un « emploi du temps » pour l'enfant et pensés en lien avec les autres organisations (vie collectives, activités menés par les éducateurs, autres rendez-vous...). Des temps « d'entraînement » sont aussi définis pour indiquer à chaque enfant qu'il a un moment repéré pour jouer.
- Bien que repéré comme très intéressant, cette pratique demande un investissement professionnel qui impliquent pour les éducateurs d'assumer des contraintes supplémentaires.

Perspectives :

- **Consolider l'utilisation de cet outil** : loin d'être un temps de loisir, il est nécessaire d'expliciter l'intérêt de cette modalité de travail et de l'importance que peut revêtir les processus créatifs dans l'accompagnement éducatif. En interne de l'établissement nous devons également rester vigilants pour conserver ces aspects éducatifs, sinon, pris dans le cours de l'actualité de la vie en collectivité et son train d'urgences, la pratique du piano peut être reléguée à une activité en plus.

IV.4.3. LE PROJET ÉQUIHOMOLOGIE – MÉDIATION ANIMALE

Ce projet est issu d'un partenariat engagé au préalable dans le cadre d'un appel d'offre avec la Fondation Sommer. Le financement de ce projet n'a pas été retenu, une donation privée a permis de financer cette modalité : d'intervention auprès des enfants.

OBJECTIF GENERAL : Un programme de médiation animale permettrait pour les enfants

- De renforcer leur estime de soi par des valorisations
- De participer à la prise en compte de la nature et de la vie animale
- De développer leurs capacités d'apprentissage et de découvertes par l'éveil.
- De repérer les enjeux relationnels qu'ils engagent
- Dépasser les problématiques de comportement : violence, inhibition, agitation, conduite d'opposition.

Ces objectifs font échos au projet de l'établissement

Objectifs particuliers des séances lors desquelles l'équithérapeute vise une progression par paliers

- Progresser dans la sécurité : du stagiaire et du cheval
- Progresser dans la qualité de relation : prendre confiance (confiance mutuelle stagiaire/cheval), respecter et se faire respecter par le cheval par l'observation et l'écoute, acquisition progressive d'un savoir faire étologique
- Progresser dans l'équilibre physique (psychomotricité)
- Progresser dans les déplacements avec le cheval (impulsion dynamique)
- Progresser dans l'orientation (apprendre à diriger le cheval)

Moyens engagés :

10 enfants du groupe des plus jeunes participent les mercredis matin à raison de 2 demi-groupes de 5 enfants toutes les 2 semaines. Les groupes restent identiques et les enfants ont des séances sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le projet débutera par un atelier découverte organisé uniquement à l'attention du personnel d'encadrement de notre structure qui sera impliqué dans le projet (éducateurs spécialisée, psychologues, direction, etc.) et qui travaillera pour la première fois avec cet intervenant. Cette séance est construite comme un outil d'information, de motivation et de création de lien entre les différents acteurs du projet

Les ateliers de médiation équine sont assurés par les équipes de l'association Iso-Faculté, association membre de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF). Le lieu des séances se déroulera au Centre équestre « Le Lucky-Horse de Mazan.

Les équithérapeutes de cette association ont été formés selon les principes de l'équihomologie, une méthode spécifique d'équithérapie qui n'est pas une simple équitation adaptée. L'approche, élaborée depuis 30 ans pour répondre à des objectifs de prise en charge psychosociale, propose des parcours individuels ou collectifs de thérapie, de santé/bien-être et de diagnostic/valorisation des compétences transversales.

La prestation d'Iso-Faculté débutera par un atelier découverte organisé uniquement à l'attention du personnel d'encadrement de notre structure qui sera impliqué dans le projet (éducateurs spécialisée, psychologues, direction, etc.) et qui travaillera pour la première fois avec cet intervenant. Cette séance est construite comme un outil d'information, de motivation et de création de lien entre les différents acteurs du projet.

Le projet a débuté au cours du dernier trimestre 2022 pour se finir en juin 2023

IV.4.4. LES PROJETS ÉDUCATIFS INDIVIDUALISÉS (PEI) ET LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Les réunions PEI et la participation des parents.

Ces réunions font partie intégrante de l'architecture de l'accompagnement des enfants à l'établissement. Elles permettent de formaliser la personnalisation de nos interventions. La première réunion se déroule entre 5 et 7 semaines après l'admission ou le retour des enfants fin août. Nous présentons et faisons un point étape du projet éducatif individualisé pour chaque enfant 1 fois par trimestre.

Ce projet fait l'objet d'une méthodologie précise :

- Une élaboration partagée par l'ensemble de l'équipe pour une expertise globale,
- La construction d'un diagnostic pertinent avec une fiche support,
- La formulation d'orientations éducatives,
- Une déclinaison d'un travail à mener avec l'enfant qui soit opérante dans son quotidien.

La formalisation de ce travail est réalisée avec 2 supports : la Fiche d'Orientations Éducatives (FOE) et la fiche PEI, la rédaction est assurée par l'éducateur référent.

Nous conservons des taux de participation des parents, selon les trimestres, entre 60 et 75 % comme pour les années précédentes. Nous conservons pour chaque projet, une modalité de traitement de la prise en compte des liens de la fratrie.

Comme en 2021 nous avons durant l'année 2022 respecté un planning avec une programmation d'une réunion par trimestre par enfant et ce avec les consignes d'hygiène liées à la COVID 19.

Le rythme de ces réunions permet de conserver une dynamique de suivi et favoriser l'implication des enfants et des parents. Cette reconnaissance institutionnelle est atténuée.

Ainsi toutes les réunions programmables se sont tenues.

Ces réunions sont animées par le directeur, les participants (enfant, parent, éducateur référent, référent social extérieur (ASE), psychologue et chef de service) ont chacun un temps d'expression et donnent des indications sur le projet.

Nous rappelons que le PEI est une instance très différente de celle du Projet Pour l'Enfant (PPE) mis en œuvre par le service ASE, il en est une déclinaison au niveau de la vie au quotidien dans l'établissement.

IV.4.5. LES PROJETS DE GROUPE DES ENFANTS, MOTEURS DE LA VIE INSTITUTIONNELLE ET DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Rappel : Chaque année, lors de la rentrée scolaire les enfants choisissent le nom de leur groupe pour faciliter leur implication, intégration avec les autres enfants. La dynamique propre à chaque groupe, même lorsqu'il connaît peu de changement, est singulière.

- **Pour le groupe des plus jeunes : « Les Avatars »**

Le nom choisi l'an passé a été celui des **AVATARS** il s'est transformé en **PANDAS ROUX** en septembre 2022

Nous commençons à retravailler dans une continuité avec les enfants, ce groupe n'a connu que 4 départs et 4 arrivées.

Si en 2021 nous avons mis en place de nouveaux supports pour permettre aux enfants de mieux se repérer, en 2022 nous devons nous assurer de leurs mises en œuvre.

Nous constatons que l'efficacité des projets éducatifs individuels (PEI) est plus importante. Les enfants retrouvent aussi par cet outil des repères.

1^{er} semestre : L'équipe éducative qui avait initié des activités de découvertes de l'environnement naturel a souhaité renforcer cet axe de travail avec les enfants pour plusieurs raisons :

- Les enfants avaient une appétence, une curiosité pour ce sujet.
- Les enfants avaient des connaissances limitées (nom des plantes, des fleurs, animaux, légumes...)

- L'établissement est un lieu privilégié de proximité pour permettre aux enfants de mieux se repérer dans cet environnement si proche.

Si en 2022 le poulailler est opérationnel il n'occupe pas pleinement une fonction éducative au sein de l'établissement, une marge de progression est encore possible afin d'avoir un investissement plus engagé avec les enfants.

2^{ème} semestre : après évaluation des besoins des enfants par l'équipe, cette dernière a souhaité développer les capacités créatives des enfants en prenant appui sur l'imaginaire des enfants. Des temps particuliers sont investis pour ce projet :

- Chorale les mercredis permettant de préparer la fête de Noël et la kermesse de juin.
- Semaines de vacances scolaires.
- ...

RAPPEL

La mise en place des projets sur ce groupe répond à des problématiques, des capacités et des besoins spécifiques qui restent identiques aux années précédentes :

La dimension de la vie de groupe perçue par les enfants est moins élaborée. Les enfants sont encore très égocentrés.

Le besoin de réassurance et de reconnaissance est important.

Les enfants qui composent ce groupe sont généralement accueillis dans l'établissement, il s'agit de leur 1^{er} placement donc de leur 1^{ère} séparation avec les parents. Ils ont besoins de se reconnaître en référence à leurs parents.

Nos orientations générales étaient

De se découvrir et de découvrir l'autre. D'appréhender leurs capacités et leurs potentiels (d'apprentissage, créatif...).

D'investir et de s'approprier un espace personnel.

Nous avons mis en place des interventions, des activités s'appuyant sur leurs capacités imaginaires. Le jeu reste un support adapté pour faciliter leur engagement.

• Pour le groupe des plus âgés : « PHENIX »

Après plusieurs années le groupe a décidé de faire un changement de nom du groupe en septembre et a laissé derrière lui les « COLIBRIS »

La particularité de ce groupe en 2022 est la modification de l'âge moyen qui retrouve des valeurs d'avant COVID. Ainsi la disparité entre les enfants est plus faible.

Au cours du 1^{er} semestre le projet s'est réalisé dans la continuité de 2021, notons que le camp initialement prévu qui clôturerait l'année en juillet 2022 a été annulé en raison d'un nombre important d'enfants positifs à la COVID 19., mais aussi d'éducateurs ;

Pour le 2^{ème} semestre : le projet défini avait pour objectif de s'engager sur des activités de découverte de la nature et de s'appuyer également sur les capacités créatrices en faisant du **LAND ART**. Le land art est une tendance artistique qui se base sur l'utilisation de matériaux trouvés dans la nature, comme les roches, le sable ou le bois par exemple. Il s'agit également de présenter dans un milieu naturel des œuvres artistiques en cohérence du lieu.

Le groupe a également réinvestit le jardin en construisant des bacs plus en proximité des espaces de jeux et de passage.

IV.4.6. LES ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES ET MÉDICAUX

IV.4.6.1 L'accompagnement psychothérapeutique dans l'établissement durant l'année 2022.

- Les accompagnements en interne de l'établissement avec la psychologue clinicienne sont en augmentation, nous comptons 377 entretiens individuels :
 - Au premier semestre 2022, 14 enfants étaient concernés par un accompagnement régulier.
 - Au second trimestre 2022, 16 enfants étaient concernés par un accompagnement régulier.
 - Il y a un seul enfant qui n'a pas eu de RDV avec la psychologue en 2022.
- Rappelons que tous les enfants qui sont accueillis à l'établissement sont reçus 3 fois par an par la psychologue soit au moment de leur admission soit après la période d'été.
- Il est nécessaire de rappeler que si les enfants s'engagent de manière aussi soutenue c'est en raison d'un réel travail institutionnel mettant en relief l'importance de la vie psychique des enfants. Cette modalité est soutenue de manière très diversifiée par les équipes éducatives.

Nous veillons à ce que la prise en compte de la dimension psychique reste un axe important de la prise en charge globale que nous proposons. Cette dimension psychique est également présente en filigrane du regard porté par l'équipe éducative sur les enfants mais aussi sur les interventions éducatives au quotidien, qu'elles soient individuelles ou collectives. Un soin particulier est porté sur l'importance de la parole mais aussi sur le sens que recouvre les manifestations des enfants : comportements, violences, inhibition. La part de l'indicible, de l'inconscient est souvent masquée, il s'agit alors de permettre aux enfants de l'approprier sans culpabilité, parfois de l'accepter pour pouvoir s'appuyer dessus et de la traiter. Se diriger par la suite vers la psychologue est alors perçu, identifié comme un soutien par les enfants.

La psychologue clinicienne participe également à l'ensemble des réunions PEI. Elle intervient lors des réunions hebdomadaires des équipes éducatives et lors des réunions de bilan des enfants.

Les données ci-dessus sont remarquables par le fait que les enfants sont dans une démarche volontaire, et permet que cette modalité soit opérante. Il est également important que les enfants puissent découvrir un intérêt à cet accompagnement pour pouvoir se rediriger vers ce type de soutien après leur départ de l'établissement ou lorsqu'ils seront adultes.

Il est important de repérer que près de 90 actes de coordination ou de soutien ont été réalisés directement par la psychologue avec :

- les EDES du Conseil Départemental de Vaucluse
- Les structures de soins institutionnels et libérales
- les écoles.

IV.4.6.2 L'accompagnement psychothérapeutique hors établissement.

- En dispositif institutionnel (CMPEA, CMPP, ITEP) : **10 enfants en suivi et 2 demandes en cours ou en attente de traitement.** Nous remarquons une augmentation de ces suivis. Il est nécessaire de rappeler que les orientations, les demandes d'accompagnement thérapeutique connaissent de longs temps d'attente avant le début de la prise en charge.
- En cabinet libéral : **3 enfants**, ce chiffre est identique à celui de l'an passé.

IV.4.6.3 Les accompagnements médicaux et paramédicaux.

Nous portons une attention particulière aux problématiques médicales posées par les enfants afin de leur proposer un suivi et des soins de qualité tout en intégrant un regard clinique prenant en compte leurs manières de se représenter leur corps ou leurs souffrances.

Nous avons évalué à plus de 1.5 ETP le temps nécessaire par semaine pour réaliser l'ensemble des accompagnements médicaux et paramédicaux. Ce temps était partagé auparavant par la secrétaire médicale et les éducateurs en service, à ce jour il n'y a que les éducateurs qui réalisent les accompagnements.

Nous constatons comme les années précédentes que de nombreux enfants ont des fragilités physiques. Certains soucis médicaux peuvent être interprétés comme des modalités relationnelles que les enfants adressent aux adultes : manière d'être dans des demandes d'aides et de soutien pour verbaliser une âme malade.

L'établissement prend en charge les accompagnements suivants :

- suivi des malades et des traitements par les médecins généralistes,
- les soins par les médecins spécialistes (allergologue, urologue...),
- les soins dentaires et orthodontiques qui sont nombreux,
- les rééducations paramédicales, (orthophonie, kinésithérapie, orthoptie, podologie),
- le suivi ophtalmologique.

Nous avons poursuivi les actions de préventions engagées au travers de la collaboration avec un dentiste de Mazan, ce travail permet également d'engager rapidement des soins pour les enfants.

IV.5. RÉSEAU PARTENARIATS

IV.5.1. LES SERVICES DE L'ASE ET DE L'AEMO POUR LES DEMANDES D'ADMISSION

Le traitement des admissions :

	Nbre	Origine				
		Secteur géographique				
				A.S.E.	A.E.M.O SAPSAD PF	
Demandes d'admission	37	ASE	28	TIMS Avenio	03	04
		AEMO SAPSAD PF	05	TIMS Comtat Venaissin	10	00
		ASE autre département	02	TIMS Rhône Sorgue	04	00
				TIMS Mont de Vaucluse	02	00
				TIMS Haut Vaucluse	08	03
				TIMS du Luberon	01	00
				Autre département	02	00
Demandes annulées par service demandeur	03	ASE..... 02				
		AEMO..... 01				
		Décision magistrat : 00 Orientation annulée par service : 03				
Demandes effectives traitées	34	ASE 26				
		AEMO..... 06				
		ASE autres départements 02				
Admissions	09	Nombre d'enfants				
		A.S.E. 08				
		A.E.M.O 01				
Demandes refusées	25	ASE..... 18				
		AEMO..... 05				
		Autre département 02 Il s'agit essentiellement de manque de places dans le cadre des répartitions garçon/fille ou grand/petit au moment des demandes.				

Comparativement à 2021, nous avons 30% de demandes en moins pour 37 demandes et non plus 54. Les TIMS du Comtat Venaissin et du Haut Vaucluse sont largement représentés pour près de 50% du total des demandes. L'ensemble des enfants accueillis proviennent du Département. Les refus d'admission sont essentiellement liés au manque de place. Les orientations pour les admissions proviennent essentiellement du service ASE. Lorsque d'autres services (AEMO, SAPSAD PFS) nous contactent, au préalable un échange avec le service ASE a été engagé.

Néanmoins nous constatons que beaucoup de demandes sont réalisées en urgence, avec une nécessité de répondre immédiate. Si l'admission ne se fait pas rapidement la demande ne fait pas l'objet d'une procédure de relance systématique par les services orientateurs, d'autant que nous pouvons avoir plusieurs mois qui séparent la date de la demande avec une disponibilité à l'établissement.

Nous constatons que pour les 9 admissions près de la moitié des enfants avaient des problématiques psychologiques importantes avec des suivis spécialisés (CMPP, CMPEA).

Rappel de la procédure d'admission.

1. Un rapport de situation est adressé par le service faisant la demande. Ce rapport est étudié pour vérifier l'admissibilité de l'enfant ou de la fratrie. Il est important de repérer si des orientations spécifiques (médico-sociales) sont plus adaptées, ou déjà en cours. Le chef de service éducatif, le directeur et la psychologue effectuent cette étude.
2. Un entretien avec le travailleur social est fixé afin de définir des objectifs de placement et de prise en compte d'une problématique familiale globale. Le chef de service éducatif, la psychologue et le directeur sont présents à l'entretien.
3. Une visite de préadmission sur une journée pour l'enfant et un temps d'entretien avec les parents sont déterminés. La présence des parents et du travailleur social est attendue. Si les parents ne peuvent pas venir à ce moment une autre date est définie particulièrement pour eux, (sauf si les parents n'ouvrent pas droit à des liens avec leur enfant). Au préalable, la situation est présentée synthétiquement à l'équipe éducative en réunion avec des consignes particulières d'observations si nécessaire. Lors de la journée de pré admission un éducateur participe à un point bilan de la journée avec les parents ou le travailleur social
4. Lors de la réunion d'équipe suivante, un temps est consacré pour avoir l'ensemble des observations des éducateurs et leurs premières analyses.
5. Le directeur en réunion cadre prend une décision sur l'admissibilité. Le service orienteur est directement informé. L'admission est programmée en fonction des places disponibles.

Nous rappelons que le critère de l'âge est essentiellement lié :

- A la spécificité de l'habitat plus adapté et plus contenant pour les jeunes enfants, avec un nombre de chambres individuelles restreint.
- À notre implantation géographique dans laquelle il y a peu de ressources pour une prise en charge adaptée à la préparation professionnelle et préprofessionnelle.

Il est important de souligner que les demandes d'admission nous sont adressées avec une relative urgence d'accueil. Nous indiquons chaque année aux responsables territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance les possibles places que nous pourrions avoir (quand nous pouvons avoir une lisibilité sur les départs) afin de pouvoir anticiper les admissions.

Une manière de construire de la fluidité dans le dispositif d'hébergement saturé sur le département consisterait à être dans des anticipations de sorties et d'entrées. Cela permettrait également d'avoir des temps de préparation pour les enfants, pour les familles, plus importants mais aussi d'avoir une gestion de l'activité sur l'année plus performante pour l'établissement.

IV.5.2. LES ÉCOLES ET COLLÈGES

Situation scolaire des 29 enfants à la rentrée de septembre 2022

Les tableaux ci-dessous font état de la situation de la scolarisation des enfants.

En 2022 l'ensemble des enfants a été scolarisé sur 9 établissements différents et sur 4 communes.

L'établissement travaille avec 4 structures scolaires pour des dispositifs adaptés

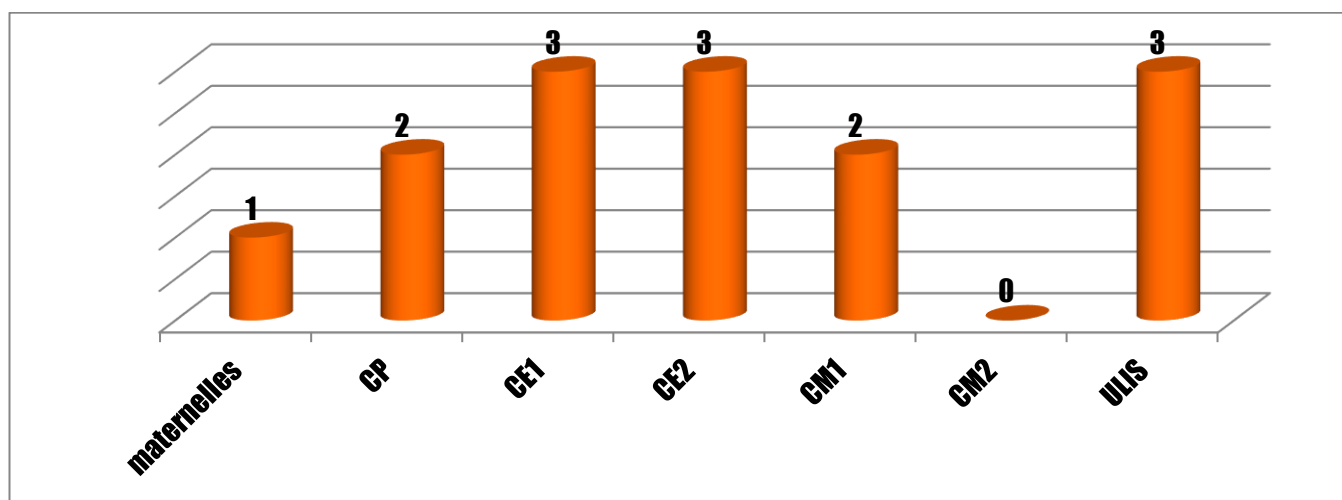
- 3 établissements ULIS (Unité Localisée d'Insertion Scolaire)
- 1 établissement « micro collège»,

Comme les années précédentes les élèves ont bénéficié des dispositifs de type ULIS, mais aussi de projets individualisés pour traiter ou éviter l'échec scolaire. Pour une deuxième année consécutive, nous n'avons pas d'enfants en classe SEGPA. Nous notons que des demandes d'orientations ULIS sont en cours, le nombre d'enfant semble ainsi être en hausse régulière et viendrait « compenser » les orientations SEGPA en baisse.

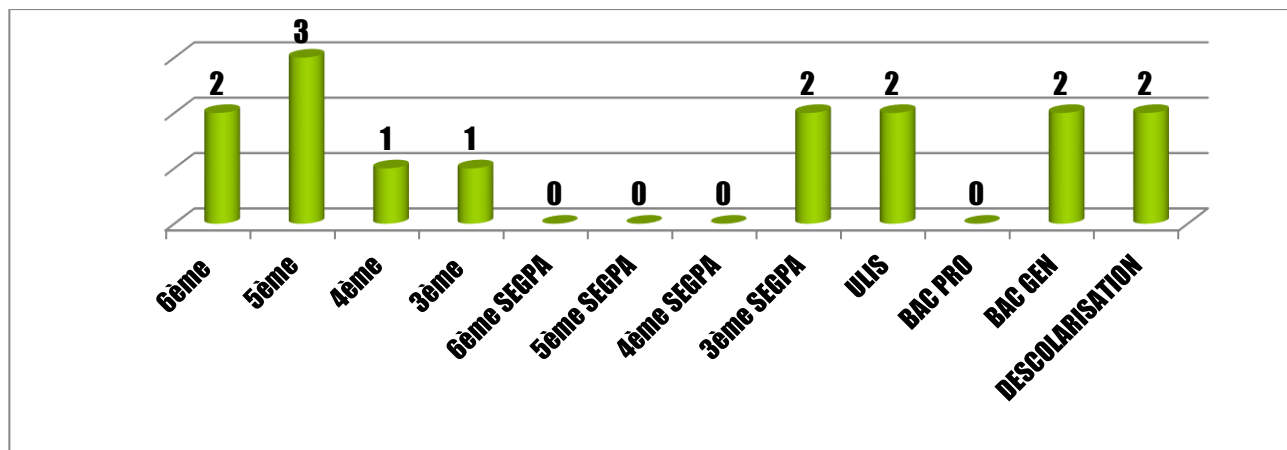
Ainsi près de 18% des enfants accueillis sont en classe ULIS (primaire et collège)

L'établissement a construit des liens de travail de proximité avec l'école primaire de Mazan en raison de la forte proportion d'enfants qui y sont présents. Ces liens permettent de développer des réponses au cas par cas pour certains d'entre eux qui sont en grandes difficultés d'apprentissage et/ou de comportement. Nous constatons que les prises en charge par d'autres dispositifs (ITEP, CMPEA...) sont malheureusement insuffisantes.

- Les enfants scolarisés au collège de Mazan sont tous inscrits dans les modalités d'aide aux devoirs et d'accompagnement plus individualisés. Ces réponses sont des aides précieuses pour les enfants.
- Les enfants scolarisés aux lycées de Carpentras ou d'Avignon rencontrent moins de difficultés d'apprentissages, l'accompagnement éducatif consiste prioritairement à soutenir l'organisation du travail et l'engagement, la motivation des enfants.
- Les ateliers d'éveil se sont poursuivis pour les enfants du groupe des plus jeunes. Ils sont destinés à ceux pour qui la demande scolaire les met en échec. Ces ateliers sont réalisés sur les plages horaires des temps des devoirs .



PRIMAIRES							
Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL
1	2	3	3	2	0	3	14



SECONDAIRES									BAC PRO	BAC GEN	Décolarisation	TOTAL
				SEGPA				ULIS				
6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème					
2	3	1	1	0	0	0	2	2	0	2	2	15

IV.5.3. LES CLUBS EXTÉRIEURS

La pratique en club durant l'année 2022 a encore été largement perturbée par les réglementations liées à la pandémie de la COVID 19.

Au cours de l'année 6 enfants ont réellement pratiqué leurs activités (judo, foot- ball, boxe)

IV.5.4. LES PARTENAIRES DES PROJETS DES GROUPES DES ENFANTS

Nous pouvons également faire le constat que nos relations partenariales ont été moins denses que les années passées en raison de la pandémie. La prise en compte des normes sanitaires nous a obligé de limiter considérablement la possibilité de faire des activités à l'extérieur particulièrement sur le premier semestre, mais aussi à faire venir des intervenants dans la structure. Nous avons recentré les projets à partir des ressources internes de l'établissement.

L'an passé nous avons noté que durant la période 2020 – 20221 nous étions en relation avec « **L'école de la Neuville** », cette structure, fondée en 1973, est un établissement scolaire qui a développé son projet en collaboration avec Françoise Dolto et Fernand Oury. Ses pratiques s'inspirent de la pédagogie institutionnelle. École privée hors contrat, l'École de la Neuville est un internat de semaine accueillant une quarantaine d'enfants âgés de 6 à 16 ans encadrés par une dizaine d'adultes.

Nous partageons des réflexions, des temps en « visio » avec un responsable, cela nous a apporté un réel soutien pour repenser les évolutions de la structure après 2020 en lien avec l'ouverture à 365 jours, affirmer des positionnement de politique de ressources humaines.

A compter de la fin du semestre nous partageons un projet commun, celui de construire une correspondance entre enfants, le groupe des « PHENIX » et la « Classe des 13 marches ».



IV.5.5. TRANCHES DE VIE AU MOULIN DU VAISSEAU

PHOTOS A VENIR SUR 2 PAGES





V. FORMATIONS

V.1.FORMATIONS SUR PLAN

Catégorie Socio Professionnelle	intitulé	heures
Équipe éducative et cadres (18 participants)	Formation collective « LE TRAVAIL EN INSTITUTION AVEC LES FRATRIES, CES GRANDS OUBLIES : FRERES & SŒURS »	14h/pers
TOTAL		252 h

La formation collective « LE TRAVAIL EN INSTITUTION AVEC LES FRATRIES CES GRANDS OUBLIES : FRERES & SŒURS » : Cette formation avait pour objectifs au-delà de l'acquisition de connaissance, la construction d'une culture d'intervention éducative commune et l'élaboration de l'application de réponses éducatives dans le cadre de la pédagogie institutionnelle. Au regard de notre spécificité d'accueil de frères et soeurs

RAPPEL formation sur le développement de l'enfant

Objectifs :

- Considérer la place des frères et des sœurs dans la dynamique familiale
- Repérer les liens fraternels dans l'institution
- Réfléchir sur l'alliance ou le partenariat nécessaire avec l'ensemble de la famille

Contenu :

- La place des frères et sœurs dans l'histoire, la mythologie et l'anthropologie
 - Les transformations des liens fraternels dans les familles d'aujourd'hui : adoption, recomposition, homoparentalité, procréation médicalement assisté, gestation pour autrui
 - Le complexe fraternel en psychanalyse : la question du double narcissique, rivalité et homosexualité, agressivité et identification
 - Fonctions paternelle, maternelle et fraternelle
 - La famille comme le paradigme de l'Institution ?
 - Comment tenir compte dans le travail familial de son aspect fraternel ?
 - Fraternité et institution : comment faire équipe, comment métaboliser amour et haine, envie et jalousie
 - Les différents dispositifs d'accueil et d'écoute : travaux pratiques à partir de situations institutionnelles.
- Bilan et évaluation

En raison de la pandémie, le plan de formation n'a pas été réalisé dans sa totalité. Des formations ont été annulées par les organisateurs en lien avec les réglementations sanitaires, par manque d'intervenants ou par manque de stagiaires.

V.2.FORMATIONS AVEC FINANCEMENT HORS BUDGET

Catégorie Socio Professionnelle	intitulé	heures
Éducateur	Formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs	614h
Psychologue	Colloque ARIP (Association pour la Recherche et l'Information en périnatalité)	21h

La formation « **mandataire judiciaire à la protection des majeurs** » a débuté en 2021 et s'est terminée à la fin du 1^{er} semestre 2022. Nous rappelons que le financement par l'OPCO Santé - dispositif « TRANSITION PRO » a été réalisé dans le cadre d'un accord entre le salarié et l'établissement. Ce projet a permis de construire un parcours professionnel pour une réorientation de carrière, cette dernière s'est soldée par une mutation en interne vers un autre service de l'ADVSEA.

V.3. ACCUEIL DES STAGIAIRES

Durant cette année 2022 nous avons accueilli principalement des stagiaires en formation de Moniteur-Éducateur ou Éducateur Spécialisé à l'IMF Avignon et à l'IRTS de Marseille

- 2 stagiaires en 3^{ème} année Éducateur Spécialisé
- 3 stagiaires en 2^{ème} année Moniteur Éducateur

VI. ÉVALUATION

Au regard du cadre règlementaire il n'y a pas eu de démarche engagée concernant les évaluations internes ou externes

VII. CONCLUSION / PERSPECTIVES

VII.1. CONSOLIDATION DE L'OUVERTURE A 365 JOURS

En 2022, l'établissement a fonctionné pour une première année complète à 365 jours par an. Il est important de continuer à reconstruire une culture de travail commune, ce chantier est la base d'une réponse institutionnelle cohérente et opérante.

Ce véritable chantier est à poursuivre.

Nous allons poursuivre les objectifs indiqués l'an passé :

- Revisiter les temps de travail des éducateurs pour apporter davantage de lisibilité et de cohérence de coordinations.
- Développer la « petite ferme » de l'établissement pour être un véritable support aux activités durant les périodes de vacances et de week-end. Nous engagerons un projet avec un partenaire local pour développer la médiation animale.
- Engager des réponses architecturales pour permettre à l'établissement de mieux répondre aux besoins des enfants et des salariés.

VII.2. LES PRIORITÉS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR 2023

1°) Soutenir l'inscription locale de notre activité.

- Comme nous l'avons montré, l'établissement accueille principalement les enfants du département avec la particularité d'une provenance des familles sur le TIMS du Comtat Venaissin. Cette évolution est en cohérence des politiques sociales pour améliorer les accompagnements et les prises en charge des familles en proposant des réponses de proximité et une sécurisation des parcours.
- La construction de liens et de projets avec les partenaires locaux s'inscrit dans cette logique de développement durable : pertinence des réponses pour un parcours local, gains économiques et écologiques en limitant les coûts liés à l'éloignement.

2°) Développer l'accueil des jeunes enfants

Les possibilités d'accueil de jeunes enfants à partir de 4 ans en établissement restent limitées sur le Département. Il apparaît que cette modalité d'accueil en internat pour cette tranche d'âge reste tout à fait pertinente au regard des constats que nous faisons sur les situations familiales qui rendent difficile l'accompagnement avec un hébergement en famille d'accueil. Nous constatons une augmentation d'admission d'enfants ayant vécu en famille d'accueil et pour lesquels l'acceptation et le « vivre avec » étaient complexes en raison des enjeux familiaux que nous avons déjà développés. L'internat collectif reste une modalité opérante permettant un premier accueil et un premier travail facilitant à terme les orientations. L'architecture de l'établissement est également un atout.

3°) Conforter l'accueil des fratries

L'accueil en fratrie concerne plus de la moitié des enfants présents à l'établissement. Conformément aux orientations nationales, la prise en compte des liens engagés par les enfants est à prendre en considération dans les parcours de prise en charge. Les liens entre frères et sœurs sont particulièrement concernés. En plus de développer un savoir-faire, des compétences en interne de l'établissement, nous souhaitons engager avec le Conseil Départemental des réponses pour faire face aux contraintes que représente les admissions des fratries dans les établissements. Nous constatons que dès que le nombre d'admission dépasse les 2 enfants la disponibilité d'accueil des établissements à un même moment est réduite. Nous faisons l'hypothèse qu'un dispositif opérant peut être construit à partir d'un établissement identifié.

4°) Promouvoir la découverte et l'expression artistique des enfants.

Comme nous l'avons indiqué en amont de ce chapitre, les actions à caractère artistique que nous avons développées à l'établissement apportent une importante plus-value à nos missions éducatives, à nos moyens pédagogiques pour développer les potentialités des enfants. L'expérience accumulé depuis de nombreuses années, particulièrement à partir de l'activité piano nous conforte à promouvoir cette modalité d'intervention. Il est important de pouvoir pérenniser cette orientation en développant des ressources internes mais aussi en mobilisant des partenaires extérieurs et en augmentant nos moyens financiers

Le 14 avril 2023

Christian KOEHLLEN
Directeur du Moulin du Vaisseau